



## Face à la crise sanitaire, Tous et toutes ensemble, Défendons les agents et le Service public !

Montreuil, le 24/03/2020

La France et le monde traversent une crise sanitaire sans précédent mettant en dangers des centaines de milliers de personnes.

Face à cette crise, en France ce sont des milliers de salariés qui travaillent d'arrache-pied pour que les activités essentielles à la société continuent. A ce titre les personnels de la fonction publique jouent un rôle majeur : Santé, Finances et dans bien d'autres secteurs, au risque de mettre leur vie en péril. Nombre d'entre eux continuent à exercer leurs missions de service public, alors même que les protections sanitaires peuvent ne pas être réunies. Les agents présents dans les services doivent se limiter aux seules tâches strictement indispensables, qui ne peuvent s'exercer en télétravail, et avec des mesures de sécurité et d'hygiène irréprochables. Nous sommes encore trop loin du compte.

Dans le même temps le parlement vient d'adopter une loi déclarant l'état d'urgence, qui permet au gouvernement de prendre par voie d'ordonnance toutes les mesures qu'il jugera nécessaires d'un point de vue économique-liberté - santé pour lutter contre cette pandémie.

De son côté la commission européenne suspend la règle de discipline budgétaire dans la zone euro. « Cela est donc possible quand il s'agit de soutenir les marchés financiers ».

Le président, lui, annonce la suspension de toutes les réformes « il y avait un avant covid-19, il y aura un après ».

**Il faudra s'en souvenir au sortir de cette crise.  
D'ores et déjà la CGT Finances publiques demande le retrait de toutes les réformes à la DGFIP,  
dont le NRP et l'abrogation de la loi transformation de la Fonction Publique.**

Sans attendre, une loi des finances a été votée pour soutenir l'économie Française. Une administration est particulièrement au cœur de ce processus, la DGFIP ; le plan de continuation covid-19 en est le témoin.

**Certaines de nos missions deviennent prioritaires, essentielles et sont de nouveau considérées comme régaliennes.**

**Que l'on s'en souvienne, il n'y a pas si longtemps, ces missions, négligées, ignorées parfois, étaient devenues externalisables au prétexte qu'elles n'étaient pas essentielles et pouvaient générer des économies budgétaires.**

Si la CGT valide la préservation des emplois, elle refuse les cadeaux fiscaux et sociaux qui ne bénéficieront qu'aux employeurs et ne les empêcheront nullement de licencier ou de jouer la carte du chantage au chômage pour s'attaquer aux acquis sociaux. Elle propose au contraire d'interdire les licenciements et de nationaliser les entreprises en cas de besoin. Aucun dumping fiscal ou social n'est nécessaire pour pallier la crise !

Nous refusons fermement de « nationaliser les pertes pour privatiser les profits ».

**Il faudra faire un bilan et tirer d'ores et déjà quelques leçons sur le rôle et la place de l'Etat, que les réformes engagées depuis plus de 20 ans n'ont eu de cesse d'affaiblir.**

Nous devons continuer à lutter contre les réformes qui visent à détruire les services publics et la protection sociale, contre toutes les réformes qui visent à réduire la place de l'Etat et la protection sociale au motif de libérer l'économie. Où en serions-nous si l'état et ses services publics n'était pas là aujourd'hui ?

La CGT Finances Publiques sera là quand il faudra prendre aux mots et aux actes le président de la République pour rendre notre pays plus fort, plus juste, plus humain. Faisons- en sorte que l'Etat garde toute sa place dans un idéal de solidarité et de justice sociale.

**En urgence, exigeons et obtenons toutes les protections pour celles et ceux qui assurent in situ les missions prioritaires qui ne peuvent pas s'effectuer en télétravail, mais aussi pour toutes et tous les collègues confinés. Tirons dès à présent et pour notre avenir les conséquences de ces politiques qui ont gravement détérioré nos services publics.**

**C'est tout le sens de l'engagement de la CGT Finances publiques, qui salue une nouvelle fois le formidable sens du Service public des collègues.**